



PRÉFÈTE DU CHER

Direction Départementale
des Territoires
Service économie agricole
et développement rural

ARRÊTÉ N° 2019-0173

**fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture
formation spécialisée
«Groupements agricoles d'exploitation en commun»**

La Préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de L'Ordre national du mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L.323-2 à L.323-16, R 313-7 et R323-8 à R323-54

Vu l'arrêté préfectoral 2019-0157 du 21 février 2019 fixant la liste des organisations syndicales agricoles habilitées à siéger au sein de certains organismes ou commissions ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-16 du 9 janvier 2019 accordant délégation de signature à Monsieur Thierry TOUZET, directeur départemental des Territoires,

Sur proposition du directeur départemental des Territoires du Cher,

A R R E T E

Article 1 : La CDOA, formation spécialisée « groupements agricoles d'exploitation en commun » se réunit sous la présidence du Préfet ou de son représentant.

Sont désignés pour une durée de trois ans comme membres permanents :

- Trois représentants de la direction départementale des Territoires dont le directeur ou son représentant,

- Trois agriculteurs désignés sur proposition des représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture,

Titulaires	Suppléants
<p>FDSEA</p> <p>M. Florian CHRETIEN 4, Mazan 18350 BLET</p>	<p>M. LESTOURGIE Yves 52, route de Chevilly 18120 MEREAU</p>
<p>Coordination Rurale</p> <p>M. Gonzagues BACHELIER 7D, chemin des Terres Blanches 18500 MEHUN SUR YEVRE</p>	<p>M. Karl ICK domaine de Sauzay 18190 ST LOUP DES CHAUMES</p> <p>Mme Geneviève de BRACH route de Gracay - La chapelle 18100 ST HILAIRE DE COURT</p>
<p>Confédération Paysanne</p> <p>Mme AUPETIGENDRE Véronique les Etangs 18200 ORCENAI</p>	<p>M. Philippe de MARTIMPREY 6, route de Boisdé 18110 VASSELAY</p>

- Un agriculteur, membre d'un groupement agricole d'exploitation en commun, représentant les agriculteurs travaillant en commun dans le ressort territorial de la commission, désigné par l'Association Nationale des Sociétés et Groupements Agricoles pour l'Exploitation en Commun.

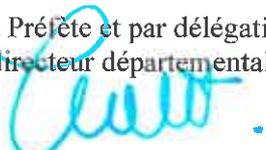
titulaire : M. Thomas RONDIER - les Jouhannets - 18160 ST HILAIRE EN LIGNIERES

suppléant : M. Frédéric MALLET - les Margueriaux - 18360 EPINEUIL LE FLEURIEL

Article 2 : Le secrétaire général de la Préfecture du Cher et le directeur départemental des Territoires du Cher sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Bourges, le 11 juillet 2019

Pour la Préfète et par délégation,
Le directeur départemental


Thierry TOUZET